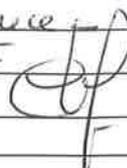


le Trois juillet deux mil dix neuf à quatorze heures  
début de la permanence le CE 

CSB 1

MR Claude BRENOT - 1 courriel remis directement  
(2 feuillets) -

le 3 juillet 2019 à 17h00 fin de la permanence  
3 personnes reçues - 1 courriel remis le CE 

Claude BRENOT

12 Chemin de la Cybellerie

86280 SAINT BENOIT

claud.brenot@wanadoo.fr

Saint Benoit le 31 Mai 2019.

CSB.1  
Feuille 1/2

Monsieur le Président

Direction du Développement urbain  
de GRAND POITIERS

Tél 06 11 97 55 00/ 05 49 46 03 60

Références FG/DP D16005248

Et notre courrier du 24/01/2017

Objet : PLU parcelles BH 227-223-225

Monsieur le Président,

Suite aux précédents courriers rappelés en référence, je vous prie de trouver par les présentes l'actualisation de ma demande de reclassement en zone constructible d'une parcelle de ma propriété dans le cadre de la révision du PLU en cours.

Le but de ma demande étant

- 1 - De régulariser administrativement la voie d'accès réalisée pour désenclaver et accéder à la parcelle BH 68. Sur cette parcelle existe une maison construite aux environs de 1950, avant la législation actuelle et récemment réhabilitée avec l'accord de Monsieur le maire de St Benoit. Cette maison appartient actuellement à Monsieur et Madame TSEBIA .
- 2 - Enregistrer la viabilisation de l'ensemble des parcelles 227/223/225 qui ont été raccordées aux réseaux Eau, Electricité et tout à l'égout, avec l'accord de Grand Poitiers

Ce raccordement au tout à l'égout a permis de raccorder les implantations existantes sur les parcelles voisines BH 228/216/70, propriétés de Monsieur Brenot, Monsieur et Madame Grévy, Monsieur Bonaque.

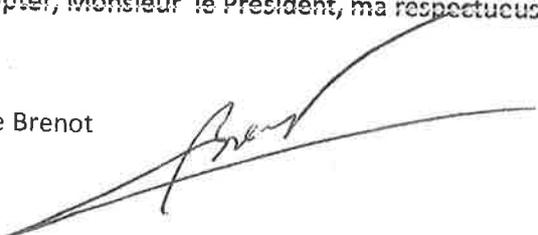
- 3 - De m'autoriser à construire sur les parcelles BH 227 (U3N) et BH 223 actuellement N1. Ces dernières sont entièrement viabilisées, raccordées aux réseaux et munies de voie d'accès. Elles sont enclavées entre des parcelles déjà construites, comme indiqué sur le plan joint (Fig 6)

Je suis, Monsieur le Président, à votre entière disposition et à celle du Commissaire enquêteur pour étudier sur place ma demande.

Avec mes remerciements pour l'attention que vous voudrez bien accorder à ma requête, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, ma respectueuse considération.

Claude Brenot

PJ 1





Poitiers, le 30 SEP. 2016

Le Président,  
Député de la Vienne

à

Monsieur Claude BRENOT  
12 CHEMIN DE LA CYBELLERIE  
86280 SAINT-BENOIT

**Direction Générale**  
Développement urbain – Construction  
Direction Urbanisme – Mixité sociale

N / Réf. : FG/DP D16-005248  
Dossier suivi par Frédéric GUILLOT  
Tél. : 05 49 41 91 29  
frederic.guillot@grandpoitiers.fr

**Objet : Plan Local d'urbanisme (PLU) - Parcelles BH 71 et BH 44 sur la commune de Saint-Benoît**

Monsieur,

Par courrier en date du 3 septembre 2016, vous avez sollicité Monsieur le Maire de Saint-Benoît pour modifier le classement de vos parcelles ci-dessus référencées, actuellement classée pour partie en zone naturelle et forestière non constructible (N1) et pour partie en zone urbaine (U3n) au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grand Poitiers.

L'ajustement éventuel de la limite entre ces deux zones sera examiné lors de la procédure de révision du PLU qui a été engagée en juin 2015 et devrait s'achever courant 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le Président,  
Le Vice-Président

Bernard CORNET  
  
